

Terres Monviso – T(o)UR :

Tourisme international / Turismo internazionale

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Organisation d'événements transfrontaliers

Dans le cadre du PITER Terres Monviso et de son projet simple T(o)UR : Tourisme international, visant à promouvoir à l'international, les vallées françaises (Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, Guillestrois-Queyras / Serre-Ponçon) et italiennes (Saluzzese, Valle Grana, Valle Maira, Valle Po, Valle Stura, Valle Varaita, Barge e Bagnolo) du Massif du Mont Viso, proposent un soutien financier aux organisateurs d'événements français désirant s'inscrire dans une dynamique transfrontalière et/ou dans une dynamique française inter-offices de tourisme.

Préambule :

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objectif de soutenir une organisation qui mène un projet, une action événementielle, permettant le développement touristique et économique de la destination transfrontalière des Terres Monviso. Pour prétendre à une intervention financière le porteur de projet doit être à l'initiative d'un événement répondant à une préoccupation d'intérêt touristique et économique transfrontalier et/ou interterritoriale.

Territoire concerné

La zone géographique concernée par cet Appel à Manifestation d'Intérêt est le territoire français des "Terres Monviso" : Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, Communauté de Communes du Guillestrois - Queyras et Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 31 décembre 2021 à 23h58. Les projets devront être soldés (terminés et payés) au 15 mars 2022.

Contact :

Ubaye Tourisme 2 bis, Avenue Ernest Pellotier / bât 26 - 04400 BARCELONNETTE, France
Diane de CHILLY - ddechilly@ubaye.com

CONDITIONS D'INTERVENTION

Les projets déposés par les soumissionnaires doivent s'inscrire dans le cadre d'un événement/ à dimension transfrontalière et ou interterritoriale, permettant d'assurer le rayonnement international de la destination. L'ambition fixée par les collectivités, dans le cadre de cette intervention, consiste à augmenter la notoriété des territoires et de leurs événements en soutenant des actions qui le permettent.

Les territoires de part et d'autre de la frontière franco-italienne offrent en effet, pour des pratiques sportives, touristiques et de loisirs une multitude de possibilités, en matière d'équipements, ou d'événements.

La complémentarité des territoires français est également une opportunité à saisir pour gérer la gestion des flux de proximité.

Format de l'intervention

Les interventions financières se feront sous la forme d'un conventionnement de prestation de services.

PROCEDURE

La structure désirant obtenir un appui dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêt doit :

1. Rédiger une demande d'intervention (courrier) présentant l'événement pour lequel elle sollicite l'intervention;
2. Elaborer un dossier complet comprenant :
 - Un descriptif précis de l'événement,
 - Les objectifs quantitatifs et qualitatifs de l'événement,
 - La mise en avant du caractère transfrontalier et / ou interterritorial,
 - L'affectation prévue de l'intervention financière demandée dans le cadre de cet AMI, accompagnée du budget prévisionnel détaillant les autres ressources financières mobilisées et de la description de l'ensemble du projet.
 - Une lettre de soutien de l'office de tourisme concerné et du partenaire italien
3. Transmettre la demande par voie électronique avant le **31 décembre 2021 à 23h58** à l'adresse suivante: ddechilly@ubaye.com ou par voie postale à l'adresse suivante : Ubaye Tourisme - 2 bis, Avenue Ernest Pellotier - 04400 Barcelonnette.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Vous êtes :
 - une structure organisatrice intervenant sur le territoire français des Terres Monviso en lien avec une structure italienne intervenant sur le territoire italien des Terres Monviso ;
ou
 - une structure proposant un événement intervenant sur au moins deux territoires touristiques français.
- Vous proposez un projet événementiel de dimension transfrontalière ou inter-territoriale.
- Votre événement valorise la promotion de la destination des Terres Monviso.
- Vous organisez un événement qui se déroulera avant le 15 mars 2022.
- Vous sollicitez un appui pour une composante spécifique du projet, notamment pour développer son rayonnement international.
- Vous êtes en conformité avec toutes les réglementations nationales en vigueur.
- Votre candidature s'appuie sur une expérience passée solide, présentée dans votre courrier d'intention.
- Votre projet prendra en compte le développement ou la confortation d'un événement pour tous, dans un cadre de valeurs respectueuses de l'égalité entre les femmes et les hommes et exempt de discriminations et de violences.

SELECTION DES PROJETS

Les dossiers feront l'objet d'une étude approfondie des membres du Comité de pilotage PITER qui étudieront le dossier au regard des critères établis à travers une grille de notation. Le projet doit obtenir au moins la moyenne et un avis favorable.

La réponse vous sera transmise par courrier. Si votre dossier est retenu, une convention devra alors être signée entre le porteur et Ubaye Tourisme.

PAIEMENT

Une fois l'événement terminé, la structure devra fournir à Ubaye Tourisme un compte-rendu d'exécution détaillé (modèle fourni à la signature de la convention) ainsi que la preuve du respect des engagements de publicité et communication [voir paragraphe ci-dessous].

Une fois les éléments reçus par Ubaye Tourisme et le service de contrôle fait réalisé, la structure pourra transmettre sa facture au service administratif d'Ubaye Tourisme.

OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DES CANDIDATS

Les aides obtenues dans le cadre du présent AMI sont régies par les dispositions des prestations de service, et s'inscrivent dans le cadre d'un programme de coopération territoriale européenne ALCOTRA. **En candidatant à l'AMI événement transfrontaliers, les candidats s'engagent ainsi à répondre aux exigences en matière de publicité et de communication.**

La structure retenue dans le cadre du présent AMI s'engage à valoriser par tous les moyens les Terres Monviso et la participation financière du PCTE Alcotra à travers des supports de communication réalisés à l'occasion de l'événement et à le citer lors des interviews presse.

La structure s'engage à rédiger un compte-rendu d'exécution, dont le modèle sera fourni par Ubaye Tourisme au moment de la signature de la convention.

La structure retenue autorise toute valorisation de l'événement par Ubaye Tourisme et ses partenaires et, pour se faire, répute les éléments textes et photographiques (minimum 3 photos au format HD), libres de droits.

Pour les projets transfrontaliers jugés les plus en adéquation avec la stratégie touristique des Terres Monviso, un stand Terres Monviso sera présent sur la durée de l'événement, sans donner lieu à perceptions de frais supplémentaires.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez contacter la direction de votre Office de Tourisme ou Diane de Chilly - Ubaye Tourisme - ddechilly@ubaye.com

